

10 Faits divers & Justice

Session criminelle ordinaire 2018-2019 de Franceville

25 affaires au menu

AJN

Franceville/Gabon

LA Cour d'appel de Franceville ouvre aujourd'hui sa première session criminelle ordinaire pour l'année judiciaire 2018-2019. Vingt-cinq affaires sont inscrites au rôle de cette session, soit 19 dossiers avec accusés à la barre et 6 jugements par contumace. Il s'agit de : coups mortels, viols sur mineurs de moins de 15 ans, vol qualifié, meurtre, tentative de viol sur mineure de moins de 15 ans, incendie volontaire, détention illégale d'arme à feu, inceste, incitation à l'avortement, faux en écriture publique et authentique, déclaration mensongère, instigation de faux en écriture publique



Le procureur général de Franceville, Félix Bangoussou, déclinant le programme de la session.

et authentique.

«L'infraction dominante au rôle de cette session criminelle est le viol sur mineure de moins de 15 ans. Nous avons également un dossier de coups mortels, un dossier d'incendie volontaire, un dossier d'association de malfaiteurs et un dossier d'assassinat », explique le

procureur général près la Cour d'appel judiciaire de Franceville, Felix Bangoussou.

Côté organisation, la juridiction a dégagé les moyens pour le bon déroulement des audiences, prévues du 28 janvier au 1er février et du 4 au 8 février 2019. Les assesseurs, qui



Les audiences se tiennent au Palais de justice de Franceville.

doivent assister les magistrats titulaires pendant les procès, sont déjà connus.

«Les assesseurs jouent le rôle de magistrat durant toute la période de la session. Ce ne sont pas des magistrats professionnels, mais ils participent au rendu des décisions, au même titre que les magis-

trats », précise le procureur général.

Pour sa part, le Barreau a commis quatre avocats pour plaider lors des procès. De même, les services de la sécurité pénitentiaire ont été saisis pour sécuriser les alentours du tribunal durant les audiences, qui sont publiques.

« Le Code des procédures pénales prévoit l'organisation des sessions criminelles chaque année, à raison d'une session par trimestre. Toutefois, la tenue desdites sessions étant tributaire des moyens financiers, souvent ce nombre n'est pas respecté », conclut M. Bangoussou.

Lutte contre le trafic des pièces d'espèces intégralement protégées

33 kilos d'ivoire saisis dans une chambre d'hôtel à Mandji

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

TRENTE-TROIS kilogrammes d'ivoire ont été saisis dans une chambre d'hôtel à Mandji, dans la province de la Ngounié, le 17 janvier dernier. C'était au cours d'une opération menée par la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM), communément appelée B2, en partenariat avec la gendarmerie, la direction provinciale des Eaux et Forêts et l'ONG Conservation Justice. Mais les quatre suspects qui détenaient cette marchandise ont réussi à prendre la fuite. Deux jours plus tard, deux d'entre eux, Arthur Mevime Nze, 36 ans, et Arnaud Makalouba, 38 ans, ont été interpellés. Selon l'ONG Conservation Justice, qui lutte pour la préservation de la faune, ses agents étaient sur les traces des trafiquants des pièces d'espèces intégralement protégées depuis plu-



Les pointes d'ivoire saisies par les enquêteurs.

sieurs jours, jusqu'à ce qu'ils ont appris, dans la journée du 17 janvier, que quatre personnes, portant un sac qui visiblement semblait lourd, ont pris possession d'une chambre d'hôtel dans la ville de Mandji. «C'est alors qu'une personne de bonne foi nous alerte de ce que des personnes assez suspects sont depuis plusieurs heures dans une chambre d'hôtel et ne cessent de faire de nombreux va-et-vient. A notre tour, nous alertons les Officiers de police judiciaire»,



Arnaud Makalouba et Arthur Mevime Nze attendent leur procès...

relate la source.

FILATURE• En recoupant les renseignements en leur possession, les enquêteurs découvriront qu'il s'agit d'individus dans leur colimateur depuis un certain temps. Pour en avoir le cœur net, ils se rendent immédiatement sur place, puis se positionnent discrètement autour de l'hôtel. Mais, sans doute prévenus par un tiers, les quatre individus réussissent à s'échapper, abandonnant toutefois leur sac d'ivoire dans leur chambre d'hôtel.

A la suite des recherches diligentées par les enquêteurs pour les retrouver, Arthur Mevime Nze et Arnaud Makalouba sont neutralisés dans un coin de la ville, quarante-huit heures plus tard.

Au terme de l'enquête préliminaire, les deux mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République et, après audition, ils ont été placés en détention préventive à la prison centrale de Mouilla. Leurs deux complices sont activement recherchés.



... à la prison centrale de Mouilla.

Les faits du week-end

Un camion de sable se renverse sur la chaussée au Lac-bleu

UNE énorme frayeur s'est emparée des populations du Lac-bleu, vendredi dernier. Et pour cause ! Un camion de sable, en provenance de l'échangeur de Nzeng-Ayong, s'est renversé sur la Voie-Express, au niveau de ce quartier du premier arrondissement de Libreville. Le conducteur du poids lourd, à en croire des témoins, aurait perdu le contrôle de son véhicule. Celui-ci, visiblement vétuste, a alors traversé le terre-

plein, avant de se retrouver couché sur le flanc, sur la voie opposée, déversant tout son contenu sur la chaussée. Heureusement, on ne déplore aucun dégât physique. Mais la circulation est restée perturbée pendant longtemps sur les deux voies.

Ivre, il tombe dans une canalisation au boulevard Triomphal

UN homme, visiblement dans un état second, en plein milieu de la journée, marchant les yeux presque fermés et titubant, est

tombé dans une canalisation ouverte, devant la Maison Georges Rawiri. Le malheureux s'en est tiré avec des égratignures sur le visage et aux deux bras. Mais il a refusé d'être conduit à l'hôpital par des personnes venues à son secours, se montrant même agressif envers ces dernières. Divers témoignages font état de ce que ce sont deux enfants, qui s'apprétaient à traverser la route, qui ont vu l'infortuné chuter dans le caniveau et alerté des personnes rassemblées autour de

l'Assemblée nationale pour profiter du Wi-Fi gratuit du Palais Léon-Mba.

Il se fait agresser par un malade mental au carrefour GP

UN homme a été agressé par un malade mental au sortir d'une supérette du carrefour GP, à Nzeng-Ayong, jeudi dernier. A en croire des témoins ayant assisté à la scène, le malade mental aurait demandé une pièce de monnaie à l'homme qui sortait du magasin, avec un sachet de produits à la

main. Ce dernier, ne prêtant guère attention à sa doléance, le malade mental lui a administré un bon coup dans le dos, avant de s'en prendre à son sachet de produits, le déchirant avant de continuer tranquillement son chemin. Traumatisé et sans force, le pauvre homme est resté debout sur place, à regarder son agresseur s'éloigner. Puis, il a passé un appel téléphonique et est parti, sous les regards compatissants des badauds.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE